



CHARTRE SOCIALE

INTRODUCTION

La charte sociale de **blisgroup** :

- Reflète les valeurs et attitudes fondamentales qui constituent la culture de blisgroup
- Confirme les engagements quotidiens de blisgroup en matière de responsabilité à l'égard de ses collaborateurs, partenaires et de ses clients

1. **blisgroup** a la volonté d'allier performance économique et performance sociale qui sont indispensables.
2. **blisgroup** assure l'égalité des chances de ses salariés en fonction de leurs aptitudes et compétences respectives. Le groupe ne tolère aucune discrimination de quelque nature que ce soit et promet l'égalité de rémunération et professionnelle entre les hommes et les femmes.
La parité femmes/hommes au sein du corps managérial du groupe est un principe fondamental.
3. **blisgroup** s'engage à faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes via l'alternance et les stages d'entreprises et l'emploi des personnes en situation de handicap.
4. La santé et la sécurité de tous constituent une exigence pour le groupe et ses salariés. A cette fin, tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre.
5. Respecter et promouvoir les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les conventions fondamentales de l'Organisation Mondiale de la Santé (OIT). L'entreprise interdit l'emploi des enfants de moins de 15 ans, toute forme de travail servile ou forcé et l'emploi clandestin.
6. **blisgroup** s'approprie les valeurs d'honnêteté, d'équité et d'intégrité. blisgroup engage ses salariés et partenaires à des critères éthiques comme l'interdiction de toute forme de corruption.
7. Le management, par sa qualité, contribue au bon fonctionnement du groupe. Il doit être exercé dans un constant souci d'exemplarité et de courage. Est prohibée toute action qui serait de nature à porter atteinte à la dignité de l'individu.
8. **blisgroup** veille à ce que chaque salarié et partenaire dispose de l'information et de la formation nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées.
9. La formation professionnelle est un gage de développement tant pour le salarié que pour blisgroup. Chacun a le devoir et le droit de se former. Pour ce faire, le groupe s'engage à mettre en place les moyens adaptés nécessaires.
10. **blisgroup** met en œuvre les mesures utiles à la couverture sociale de ses salariés et de leur famille.

Jean-Marc BREHERET
Direction Générale

blis

Siège social : 40 Rue de la Burelle – 45800 SAINT JEAN DE BRAYE - Tél. 02 38 83 83 00
Direction Commerciale : 32 Avenue de l'Océanie – Zone de Courtaboeuf - Bâtiment C2 - 91140 VILLEJUST
RCS Orléans - N° SIRET 511 564 916 00035 - SAS au capital de 10 000 € - APE 7022 Z -
N° de TVA intracommunautaire FR 45 511 564 911